

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Le CM s'est réuni le 19 février dernier et a examiné les points suivants :

- **DETR Voirie Communale**

M. le Maire propose de présenter un dossier (à déposer avant le 1<sup>er</sup> mars) pour obtenir une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour refaire 900 mètres sur la route de Fouillat. Cela constituerait un complément à l'aide accordée par le Conseil Départemental.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

- **Adressage**

La commission qui a travaillé sur l'adressage, a choisi la société GIROD pour réaliser les plaques : un modèle est montré aux membres du CM.

Un rendez-vous va maintenant être organisé avec le représentant de la Poste pour codifier toutes les voies dénommées et fixer le sens de la numérotation des bâtiments sur une carte de la commune à partir de la délibération répertoriant la liste de toutes ces voies, visée par la sous-préfecture.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

- **Temps de travail du personnel**

La sous-préfecture demande une délibération précisant le temps de travail du personnel de la mairie, ceci afin de vérifier que la commune applique bien les 35h de travail par semaine pour un temps complet.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable.

- **FIC 2022**

Après débat, M. le Maire propose de présenter 3 dossiers de demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal 2022 pour :

- l'adressage
- l'aménagement du parcours ENR (énergies renouvelables)
- la restauration du retable

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition, sous réserve d'obtenir rapidement les devis nécessaires car les dossiers doivent être déposés avant le 15 mars prochain.

- **Questions diverses**

- ***Préparation du prochain budget***

Le CM a débattu des différentes dépenses à prévoir au budget 2022 en investissement.

Elles vont concerner principalement la voirie, le matériel, l'adressage, les reliures de l'état civil, le point d'information touristique, le plan local d'urbanisme, ...

- ***Eclairage public***

Le SIEG va être relancé pour installer des lampes basse consommation sur les lampadaires de l'éclairage public.

Dans l'attente, afin de faire des économies vu la forte augmentation du prix de l'électricité, il est proposé de désactiver un lampadaire sur deux et de réfléchir sur une éventuelle extinction totale de l'éclairage public pendant une partie de la nuit.

- ***Panneaux limitation de vitesse***

Les panneaux rappelant la limitation de vitesse à 50 km/heure vont être installés aux 2 entrées du bourg.

- ***Tilleuls***

Il est proposé de présenter un dossier de classement des tilleuls (situés dans le haut du bourg côté nord) comme arbres remarquables.